Vidéoprotection



La commune des Loges-en-Josas est équipée de plusieurs **caméras de vidéosurveillance**, toutes reliées 24h/24h au **Centre de Supervision Urbain – CSU – de Vélizy** :

- rue de la Ferme de l'Hôpital (intersection rue de Buc)
- devant la Mairie
- rond-point de la Garenne

A cela s'ajoute une caméra située devant la halle sportive (déclarée à la CNIL) qui a pour fonction de surveiller le Parc Yvon le Coz.

Des caméras haute résolution

Un nouveau **système multi caméras** (4 caméras regroupées, couvrant une surface de 360°) a remplacé les anciennes installations. Ce nouveau système permet d'obtenir une **excellente résolution** avec la possibilité d'agrandir chaque zone en conservant cette qualité d'image.

Le dispositif fonctionne 24 h/24 h et les enregistrements sont conservés au maximum 1 mois conformément à la loi, avant un écrasement automatique.

Ces images doivent servir à garantir la sécurité de la population, faciliter le travail de la police municipale/nationale et la résolution d'enquêtes.

Policiers et parquet pourront avoir accès à ces enregistrements à toute fin utile.

Les usages actuels des caméras sont les suivants :

- Réquisitions du Maire (comprendre ce qui s'est passé à un moment précis dans sa commune)
- Réquisitions de la police nationale pour des enquêtes (suivre de ville en ville un véhicule qui a commis un délit dans la ville ou dans une ville voisine)

La vidéoverbalisation

Les caméras reliées au centre de supervision urbaine (CSU) de Vélizy-Villacoublay sont également actives pour **verbaliser certaines infractions** : stationnements interdits, non respects des stops, non port de la ceinture de sécurité, présence de poids lourds non autorisés.

Seules les **personnes habilitées et mentionnées dans l'autorisation préfectorale** peuvent, dans le cadre de leurs fonctions, visionner les images de **vidéoprotection**.

A Jouy-en-Josas, une caméra « poids lourds » est installée au carrefour de la rue Charles de Gaulle et de la rue du petit Jouy, afin de lutter contre les nuisances importantes engendrées par le passage des poids lourds. Cette caméra sanctionne tous les camions d'un poids supérieur à 3,5 tonnes passant par cette route.

Si vous prévoyez des travaux, livraisons, déménagement ou tous types d'activité qui nécessite l'utilisation d'un poids lourd, contactez la Mairie de Jouy-en-Josas en indiquant le nom de la société, l'immatriculation du camion et la date d'intervention. Le poids lourd référencé ne sera pas verbalisé.

Contact

Mairie - Police municipale

- \&\ 01 39 07 16 70
- Dpolicemunicipale@mairieleslogesenjosas.fr
- Partager sur
- Partager sur Facebook
- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF